

La basse vision

Autor(en): **G.N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **31 (2001)**

Heft 5

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-828359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ments naturels. Il y a actuellement beaucoup de gens qui se sentent un peu déprimés et qui consomment des médicaments à base de millepertuis. Ils peuvent avoir des interactions importantes avec d'autres médicaments. Méfions-nous aussi du jus de pamplemousse, qui, pris de façon régulière et importante, peut contre-carrer l'effet de certains médicaments.

– Que pensent les spécialistes d'ordonner des placebos, ces pilules composées de sucre et de talc, en remplacement des médicaments qui créent une accoutumance ?

D^r Hélène Kleiber – Je ne vois aucune indication à prescrire un faux médicament. Si l'on est obligé de prescrire ce genre de faux médicaments, c'est qu'il existe un problème de communication et de relation avec le patient. En aucun cas je ne pourrais justifier la prescription d'un placebo. Ce serait un manque de respect envers le patient.

– Est-ce que certains médecins ont intérêt à prescrire trop de médicaments ?

D^r Patrick Forel – Non, le médecin n'a aucun intérêt à prescrire tel ou tel médicament. Comme les gens sont soumis à la publicité vantant certains produits de lessive, les médecins sont bombardés de publicité et de pression par les délégués médicaux des différentes entreprises pharmaceutiques. Mais le médecin ne retire pas un sou de la prescription de tel ou tel médicament, quel que soit son prix.

Jean-Robert Probst

LES PARTICIPANTS

D^r Hélène Kleiber, médecin-chef à l'Hôpital de Gilly; M^{me} Geneviève Stucky-Muret, infirmière et psychopédagogue à Morges; D^r Patrick Forel, médecin à Morges; M. Grégoire Salaz, pharmacien à Morges; M. Nicolas Schaad, pharmacien à l'Hôpital de Morges.

Renseignements: Association Réseau de soins de la Côte, rue Louis-de-Savoie 40, 1110 Morges. Tél. 021/811 11 62.

La basse vision



Si votre champ de vision est brouillé, il faut consulter un spécialiste

En Suisse, 16% des personnes âgées de plus de 65 ans connaissent des problèmes de basse vision. Comment réagir, lorsque les lunettes ne suffisent plus ?

Compte tenu de l'espérance de vie, les personnes âgées sont toujours plus nombreuses à connaître de véritables difficultés visuelles. Quand les lunettes ne suffisent plus, les gestes les plus simples posent problème, comme lire un journal, consulter un annuaire téléphonique ou regarder une émission télévisée.

Dans la plupart des cas, les causes d'une diminution de la vision proviennent des dommages liés à l'âge du système visuel ou du nerf optique. Lorsqu'il s'agit d'une faible diminution, des loupes, éclairées ou non, suffisent. Pour une diminution plus importante, il existe des télloupes miniaturisées, qui se fixent sur la monture des lunettes. Le conseil

d'un opticien spécialisé est alors indispensable.

L'adaptation d'une aide visuelle s'effectue chez un opticien qualifié. Elle sera évidemment précédée de l'intervention d'un ophtalmologue. Ce dernier établit notamment les ordonnances qui permettent de bénéficier des prestations de l'assurance maladie ou de l'AVS.

Les télloupes, très utiles en cas de basse vision, coûtent entre 450 et 1500 francs. Les aides financières (notamment de l'AVS), couvrent les trois quarts des frais d'achat de ces accessoires bien pratiques.

Un conseil: si vous connaissez des troubles de la vue entraînant une vision incomplète ou déformée, même avec vos lunettes habituelles, consultez sans attendre un spécialiste. Votre vue est trop précieuse pour la négliger.

G. N.

Renseignements: Schmutz, spécialiste de la basse vision, Petit-Chêne 20, Lausanne, tél. 021/323 01 36 et Péroilles 5, Fribourg, tél. 026/322 47 06.